

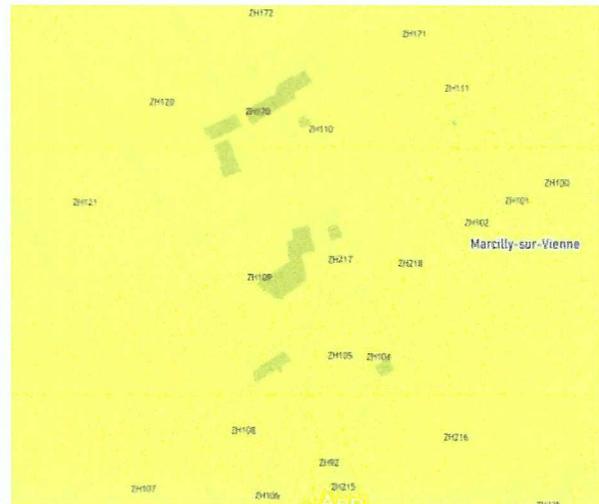
q - Commune de Marcilly-sur-Vienne

Description détaillée du projet et justifications

La commune de Marcilly-sur-Vienne souhaite intégrer le Petit Peuil en secteur Ah afin de réhabiliter le bâti ancien délaissé et reconstruire un bâtiment détruit par un sinistre de plus de 10 ans.

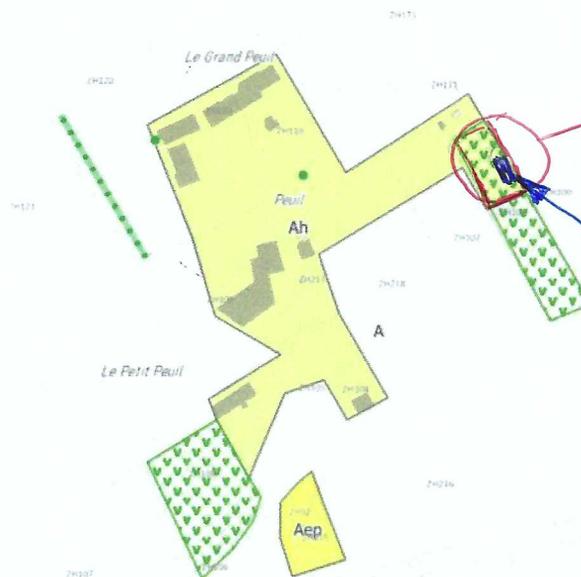
Il s'agit d'un ensemble bâti qui d'après la commune correspond aux critères définis dans le PADD pour être qualifié d'*ensemble bâti densifiable hors les enveloppes de bourgs*.

Vue aérienne et classement actuel en secteur A du PLUi



Il s'agit de revoir le classement de l'ensemble du Petit Peuil en le considérant comme un « *ensemble bâti densifiable hors les enveloppes de bourgs* ».

Proposition de zonage du STECAL



Demande de retrait des éléments surfaciques écologiques sur cet espace -

Emplacement des fondations du chalet